

Le mot du Président du Syndicat des Recycleurs du BTP

Respect de l'environnement, respect de la réglementation, mise en œuvre des bonnes pratiques du métier, tels sont les articles incontournables du code de conduite que doivent suivre scrupuleusement les entreprises de gestion des déchets du BTP.

Ainsi, le Syndicat des Recycleurs du BTP encourage ses adhérents à un comportement vertueux et à maintenir leurs efforts pour favoriser des modes de traitement des déchets conformes aux ambitions du Grenelle de l'Environnement visant à recycler 70% des déchets du BTP à horizon 2020.

Dans cette perspective, ce guide d'exploitation des déchets du BTP doit donner aux pouvoirs publics départementaux, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, les orientations à suivre, propositions à développer et outils à utiliser pour privilégier la mise en place d'un modèle économique qui doit faire la promotion du recyclage en lieu et place du stockage des déchets.

Ce guide s'inscrit dans une logique d'accompagnement vers un développement durable et une gestion plus économe des ressources pour la protection de la richesse environnementale du Var.

Jacques RABOTIN